



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 18 Votants : 26	DCM 107-2023 Date de la convocation : mardi 21 mars 2023
--	--

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

**Etaient présents :**

M. JF. AUDRIN, **Maire**, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert  
ESTRADE Nathalie, RUST Albert, NICOLAS Pierre, MAILLE Dany, CHOMEL Chantal  
**adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, GUILLET Marie,  
MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, CHATELIN Matthieu,  
MALDONADO Stéphane, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, **Conseillers-  
ères**,

**Absents-es et représentés-ées :**

PONS Maxime par JF. AUDRIN, HARDEMAN Guislaine par CARMONA Robert,  
FOULQUIER Audrey par MASSONNET Christian, DENJEAN Lucie par RUST Albert,  
GIRAUDON Nicolas par SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian par BLOND  
Laurent, ANGLES Thierry par ARTERO Sandrine, CAZILHAC Jean-Marc par  
BOUCHAMI Muriel.

**Absents-es et excusés-ées**

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

**COMPTE DE GESTION 2022 - APPROBATION**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le document comptable établi par le receveur municipal, qui retrace l'ensemble des opérations financières de la commune pour l'exercice 2022.

Il correspond aux opérations décrites dans le compte administratif de l'exercice 2022, établi par le Maire, ordonnateur de la commune. Il est établi en euros.

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité**

POUR EXTENSION  
Le Maire

Jean-François



Transmis le :  
Publié le